

MEMBRE D'EQUIPAGE TECHNIQUE D'AVION DANS LE TRAVAIL AÉRIEN



>> DÉFINITION DU MÉTIER

Le Membre d'Équipage Technique d'avion dans le travail aérien assure, seul ou en équipage, la conduite des vols destinés aux opérations de travail aérien (instruction en vol, lutte contre les incendies, surveillance de lignes, parachutage, calibration, photo aérienne, publicité aérienne, ...) et garantit la sécurité des vols, des biens et des personnes survolés.

NB : Ce métier regroupe plusieurs emplois correspondant à différents niveaux de qualification

>> EXEMPLES D'APPELLATIONS

Hôtesse, steward, personnel navigant commercial, chef de cabine, chef de cabine principal, responsable Pilote de Ligne, Commandant de Bord, Personnel Navigant Technique, ...

>> PRINCIPALES ACTIVITÉS¹

• Préparation opérationnelle du vol

- Préparation technique du vol : étude des conditions météorologiques, itinéraire, altitudes et temps de vol, carburant, vérifications techniques et matérielles, navigation aérienne, ...
- Contrôle de la préparation de l'avion : avitaillement, visite d'inspection extérieure, vérification de la documentation technique disponible à bord, ...
- Chargement (devis de masse et de centrage)

• Réalisation du vol

- Départ de l'avion : mise en œuvre et vérification de la procédure de mise en route des moteurs, de roulage, de décollage et de montée

1. En fonction de l'organisation de l'entreprise, les professionnels exercent tout ou partie des activités mentionnées et mobilisent les compétences et connaissances afférentes



MEMBRE D'EQUIPAGE TECHNIQUE D'AVION DANS LE TRAVAIL AÉRIEN

- Navigation (impératifs météorologiques, contrôle aérien, carburant, ...)
- Mise en œuvre et vérification des procédures de descente et d'approche de l'aérodrome, d'atterrissage, de roulage vers le parking, d'arrêt des moteurs et de débarquement
- **Rédaction de comptes-rendus liés à l'activité**
- **Suivi et contrôle du vol**
 - Vérification et suivi permanents de l'application des réglementations
 - Suivi de l'évolution des conditions météorologiques
- **Travail en équipage (le cas échéant)**
 - Préparation de la mission avec l'équipage complet (briefing pré-vol des membres d'équipage)
 - Répartition des tâches à bord au sein de l'équipage
 - Briefings aux différentes phases de vol
- **Communication**
 - Suivi du vol avec les services de la navigation aérienne

>> PRINCIPAUX SAVOIR-FAIRE

- Choisir l'**itinéraire** et l'**altitude de vol** en fonction de la mission et de l'analyse de multiples paramètres : conditions météorologiques, navigation aérienne, ...
- **Déterminer la quantité de carburant** à embarquer ainsi que la **répartition du chargement** de l'aéronef dans le respect de la réglementation en vigueur
- **Réaliser les contrôles et vérifications techniques** nécessaires avant pendant et après le vol pour assurer la **sécurité du vol** et garantir le respect des **règles de sécurité**, ainsi que des **procédures opérationnelles**
- **Mettre en œuvre les règles et procédures** liées à la conduite d'un aéronef en situation normale et dégradée dans le respect des procédures, du manuel d'activité particulière et des impératifs du contrôle de la navigation aérienne
- Réaliser de manière **simultanée** et **coordonnée** plusieurs tâches (pilotage, navigation, radio, échanges avec l'équipage ...)
- **Définir et mettre en œuvre** en totale autonomie **toute action** nécessaire à la conduite de sa mission en cas **d'aléa**
- **Transmettre des consignes** à l'équipage en **veillant** à l'efficacité des transmissions en **situation normale et dégradée**
- **Identifier tout dysfonctionnement** technique, matériel ou organisationnel et **alerter** les services concernés
- **Rédiger** l'ensemble des documents nécessaires au vol (suivi de navigation, compte-rendu de vol, ...)
- **Maîtriser les systèmes et logiciels informatiques** liés à la préparation, à la réalisation et au suivi des vols
- **Communiquer efficacement en français et en anglais** avec **différentes catégories d'interlocuteurs** dans le respect des **normes de communication aéronautiques** en vigueur

>> DOMAINES DE CONNAISSANCES

- Environnement aéroportuaire
- Droit Aérien et Procédure du Contrôle de la navigation aérienne
- Connaissances techniques
 - Cellules et systèmes, électricité, Moteurs
 - Instrumentation
 - Masses et centrages
 - Performances et préparation du vol
 - Suivi du vol
 - Performances humaines et ses limites (facteurs humains)
 - Météorologie
 - Navigation générale
 - Radio navigation
 - Procédures opérationnelles
 - Mécanique du vol



MEMBRE D'ÉQUIPAGE TECHNIQUE D'AVION DANS LE TRAVAIL AÉRIEN

- Communication
 - Communication VFR (vol à vue)
 - Communication IFR (vol aux instruments)
- Techniques de management (travail en équipage)
- Anglais courant et technique

>> CONDITIONS D'ACCÈS AU MÉTIER

- Le métier s'exerce dans des zones réglementées et nécessite des autorisations administratives.
- Licences et qualifications de pilote selon la réglementation en vigueur
- La validation de formations techniques spécifiques à la conduite d'un type ou classe avion (« qualification technique ») est nécessaire pour accéder au métier et à chaque type d'appareil, ainsi qu'une expérience minimum (en nombre d'heures de vol) sur le type d'appareil concerné
- Anglais (courant et technique)

>> SPÉCIFICITÉS DU MÉTIER

- L'exercice du métier est réglementé par la loi et les conventions internationales sur la base de normes élaborées et adoptés dans le cadre européen
- Plusieurs profils d'emplois coexistent :
 - les officiers pilotes de ligne exercent leurs activités sous la supervision et le contrôle du Commandant de Bord,
 - les Commandants de Bord (CDB) assurent la responsabilité globale de la mission, le contrôle de la bonne application de la réglementation et du respect des procédures et méthodes de travail. Les CDB assurent la représentation de l'entreprise auprès des différents interlocuteurs externes.
- Les membres d'équipage technique sont soumis à un suivi médical périodique de l'aptitude à la fonction
- Un maintien des compétences régulier est obligatoire
- Le métier de membre d'équipage technique s'exerce en horaires décalés, y compris les week-ends et jours fériés, le jour comme la nuit

>> EXEMPLES DE DIPLÔMES EN LIEN AVEC LE MÉTIER²

Pilote de Ligne Avion (Airline Transport Pilot Licence ATPL-A), obligatoire pour exercer les fonctions de Commandant de Bord pour les avions multipilotes
Pilote Professionnel Avion (Commercial Pilot Licence – CPL-A)
Vol aux instruments (Instrument Rating - IR)

- Ces diplômes sont délivrés en France par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ou par une Autorité compétente d'un pays de l'Union Européenne
- Les principales écoles préparant à ces diplômes en France sont :
 - L'École Supérieure des Métiers de l'Aérien (ESMA),
 - L'École de l'Air (école des armées),
 - Tout Organisme de formation agréé pour la formation visée par les Autorités compétentes d'un pays de l'Union Européenne (ATO)

2. Ces diplômes sont appréciés mais ne sont pas requis pour une entrée dans le métier. Ils sont accessibles par la formation initiale, par la formation continue, ou par Validation des Acquis de l'Expérience.